

Signification des codes de refus

Vous avez reçu ou vous recevrez sous peu un « Avis de refus » du SRAM faisant référence à un code de refus. Voici la signification des différents codes :

RS Refus pour scolarité insuffisante

Le candidat ne répond pas aux conditions générales d'admission fixées par le ministre et sa formation n'est pas jugée équivalente.

Particularités du Cégep de Saint-Jérôme :

- Absence d'inscription, échec ou sans résultat dans plus d'une matière pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires (DES) ou du Diplôme d'études professionnelles (DEP);
- Les candidats ayant déjà bénéficié d'une admission conditionnelle à la suite de 6 unités manquantes à notre collège ou dans un autre collège seront admissibles seulement s'ils ont complété leur DES au moment du dépôt de leur demande d'admission.
- Inscriptions à la formation des adultes du secondaire et absence de dates de fin pour les modules concernés. Le candidat doit s'assurer que son conseiller transmette les informations au service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) par l'entremise d'un complément d'information.

Recommandation : *Il est inutile de faire un nouveau choix de programme (tour 2) au Cégep de Saint-Jérôme, sauf si votre bulletin contient de nouvelles informations.*

RM Refus en raison d'un manque de places

Le candidat n'a pas été retenu parce que le nombre de demandes de candidats admissibles excède le nombre de places disponibles dans ce programme.

Recommandation : *Il est possible de faire un nouveau choix de programme (tour 2) au Cégep de Saint-Jérôme parmi les programmes encore disponibles. Consultez le tableau des programmes disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis.*

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre programme Tremplin DEC à l'adresse Web suivante : <https://cstj.qc.ca/programmes-et-admission/tremplin-dec/>.

RC Refus pour résultats scolaires insuffisants dans ce collège

Le candidat a une scolarité suffisante, mais est refusé parce que ses résultats scolaires sont trop faibles pour être admis dans le collège choisi, peu importe le programme.

Particularités du Cégep de Saint-Jérôme :

- Résultats scolaires trop faibles pour être admis au Cégep de Saint-Jérôme;
- Échecs multiples au collégial;
- Deux fois 50 % des unités en échec à l'intérieur d'une période de 1 an*;
- Deux fois en échec au cours de renforcement en français**.

*L'élève qui, à ses deux dernières sessions, a échoué à plus de la moitié des unités auxquelles il était inscrit n'est plus autorisé à s'inscrire aux deux sessions suivantes. Il devra, après une exclusion de deux sessions, remplir OBLIGATOIREMENT le questionnaire « [Bilan de mon expérience scolaire](#) » disponible au local A-207 ou sur le site du Collège (<https://cstj.qc.ca/bilan-experience-scolaire>) et l'envoyer au SRAM avec sa nouvelle demande d'admission.

N.B. Si vous êtes concerné par cette situation et n'avez pas fourni le Bilan demandé, vous pouvez faire une demande au deuxième tour dans un de nos programmes encore offerts, assurez-vous de fournir au SRAM votre Bilan.

** Pour être réadmis, vous devrez faire la preuve de réussite d'un cours de français de niveau collégial au moment du dépôt de la demande d'admission. Réf. : [Règlement no 16](#).

Recommandation : Il est inutile de faire un nouveau choix de programme (tour 2) au Cégep de Saint-Jérôme. Assurez-vous avant de déposer une nouvelle demande d'admission dans notre collège de respecter le règlement no 16 sur les « conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion ».

RR Refus pour résultats scolaires insuffisants dans ce programme

Le candidat a une scolarité suffisante, mais est refusé parce que ses résultats scolaires sont trop faibles pour être admis dans le programme choisi dans ce collège.

Règlement numéro 16

Relatif aux conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion

Article 2.7 - Échecs multiples en stage

L'étudiant ayant échoué dans un autre collège à plus d'un stage dans des programmes dont la discipline porteuse de la formation spécifique est la même, ou plus d'une fois au même stage, ne pourra pas présenter une demande d'admission dans le même programme au Collège.

Article 2.8 - Échecs multiples en formation spécifique

Si le Collège le juge nécessaire, en fonction de ses pratiques d'admission, l'étudiant ayant échoué dans un autre collège deux (2) fois au même cours ou à plus de trois (3) cours de la formation spécifique pourra être refusé dans le même programme.

Recommandation : *Il est inutile de faire à nouveau ce choix de programme même s'il est toujours disponible (tour 2). Il est cependant possible de faire un nouveau choix de programme au Cégep de Saint-Jérôme parmi les programmes encore disponibles. Consultez le tableau des programmes disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis.*

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre programme Tremplin DEC à l'adresse Web suivante : <https://cstj.qc.ca/programmes-et-admission/tremplin-dec/>.

RF Refus pour préalables insuffisants

Le candidat n'a pas le(s) préalable(s) spécifique(s) du programme choisi ou ses résultats scolaires pour lesdits préalables sont insuffisants.

Recommandation : *Il est inutile de faire à nouveau ce choix de programme (tour 2) au Cégep de Saint-Jérôme, sauf si le bulletin du candidat contient de nouvelles informations concernant les préalables et à condition que ce programme soit toujours disponible. Le candidat inscrit aux cours préalables à la formation des adultes du secondaire doit s'assurer que son conseiller transmette les informations concernant ces inscriptions (incluant les dates de fin de chacun des modules) au SRAM par l'entremise d'un complément d'information.*

Il est cependant possible de faire un nouveau choix de programme (tour 2) au Cégep de Saint-Jérôme parmi les programmes encore disponibles. Consultez le tableau des programmes disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis.

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre programme Tremplin DEC à l'adresse Web suivante : <https://cstj.qc.ca/programmes-et-admission/tremplin-dec/>.

RL Résultat trop faible au test de langue

Le candidat n'a pas démontré au test de langue qu'il a atteint le niveau requis par le collège choisi ou il ne s'est pas présenté à ce test.

Recommandation : S'assurer de répondre à l'article 2.4 du Règlement sur les conditions d'admission, d'inscription et d'exclusion du Cégep de Saint-Jérôme avant de déposer une nouvelle demande d'admission :

Le cégep exige la réussite d'un test d'évaluation des connaissances en français **au moment du dépôt de la demande d'admission** pour tous les candidats ne détenant pas un diplôme d'études secondaires (secteur francophone) décerné par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Le test choisi à cette fin par le Cégep de Saint-Jérôme est le TFI (test de français international). Élaboré par la compagnie « Educational testing Service » (ETS), ce test est reconnu au niveau international comme outil d'évaluation de la compétence en français.

Un score minimal de 750 est exigé pour être admis dans tous les programmes du cégep. Le test TCF pour les études en France sera également accepté. Dans ce cas, il faut un score minimal de B2 pour être admis avec obligation de suivre un cours de français renforcement et un score minimal de B2 pour être admis sans condition particulière.

Il est de la responsabilité du candidat de s'inscrire lui-même au TFI <http://www.etscanada.ca> et de s'assurer de **transmettre le résultat au cégep au moment du dépôt de sa demande d'admission.**

RT Refus pour tests ou entrevues non satisfaisants

Dans le cadre d'un test, d'une entrevue ou d'un examen médical, le candidat n'a pas démontré qu'il possédait les qualités ou les aptitudes requises pour le programme choisi, ou encore qu'il ne s'est pas présenté à ce test.

RP Refus pour programme non disponible

Le dossier du candidat a été transmis au collège concerné, mais n'a pas été étudié par celui-ci, car le programme demandé n'était pas ouvert aux candidatures à cette session et à ce tour.

Le candidat ayant fait trois (3) sessions consécutives sans interruption en Tremplin-DEC, ne peut poursuivre dans ce programme.

Recommandation : *Il est possible de faire un nouveau choix de programme (tour 2) au Cégep de Saint-Jérôme parmi les programmes encore disponibles. Consultez le tableau des programmes disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis.*

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre programme Tremplin DEC à l'adresse Web suivante : <https://cstj.qc.ca/programmes-et-admission/tremplin-dec/>.

RD Refus en raison d'un manque de place (malgré une scolarité insuffisante)

Le dossier du candidat n'a pas été retenu parce que le nombre de demandes de candidats jugés admissibles par le collège excède le nombre de places disponibles dans ce programme. Toutefois, au moment de la demande, le candidat ne répondait pas aux conditions générales d'admission fixées par le ministère.

Recommandation : *Il est possible de faire un nouveau choix de programme (tour 2) au cégep de Saint-Jérôme parmi les programmes encore disponibles. Consultez le tableau des programmes encore disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis. Vous pouvez aussi*

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre programme Tremplin DEC à l'adresse Web suivante : <https://cstj.qc.ca/programmes-et-admission/tremplin-dec/>.